Examens organoleptiques des vins : une liste de mots de défaut et de refus

Le comité national des appellations d'origine relatives aux vins, boissons alcoolisées et spiritueux du 27 novembre 2025 a validé un document listant les mots de défaut et de refus.

Ce document peut faire l'objet de mise à jour lors des prochains comités nationaux des appellations d'origine relatives aux vins, boissons alcoolisées et spiritueux.

Fermer

Cette publication liste les mots de défaut des vins applicable pour les Appellation d'Origine Protégée « Alsace », « Crémant d'Alsace » et « Alsace Grand cru Lieu-dit », ainsi que les mots de refus correspondant pour ces mêmes appellations, lors des examens organoleptiques. En l'occurrence, la liste des mots de refus est spécifique et adaptée aux exigences qualitatives du chaque appellation. Elle correspond à l'acceptabilité du vin pour son appellation.
Ce document comporte également un rappel de la liste des mots de refus des vins en Appellation d'Origine (hors « Alsace », « Crémant d'Alsace » et « Alsace Grand Cru Lieu-dit »).

Source URL: *https://www.inao.gouv.fr/liste-mots-defaut-vin-2025*